Bulletin d'inscription à remettre avant le 24 février 2010 (cachet de la poste faisant foi)

Chèque pour la course à délivrer à l'ordre de l'USCS Athlétisme

À l'USCS Athlétisme –9 route d'Arcachon—4 résidence les Noisetiers– 33650 SAUCATS.

Courses:

☐ 5,325 Kms ☐ 10 Kms ☐ Handisport (hors cycle and bike)

☐ Course pour les enfants (nés après 1999) - environ 1 km ☐ Course pour les enfants (nés entre 1998 et 1995) - environ 2 kms

Coût individuel :

Avant le 24/02/2010 5,325 kms (6€) - 10 kms (7€) - Après le 24/02/2010 et sur place 5,325 Kms (8€) - 10 Kms (9€)

Course pour les enfants : 1€ (les bénéfices seront reversés en intégralité à une association caritative de la commune de Saucats)

Nom : Prénom : Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin

Date de naissance:...../...../.....

Adresse :

Code Postal / Ville : . N° de téléphone : E mail

☐ Licencié FFA* Numéro de licence FFA -Club :

**Les licenciés FFA, titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Santé Loisir option Running ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme doivent fournir une copie ou présenter leur licence ou une attestation de licence en cours de validité pour la saison 2009-2010.*

☐ Autres Licenciés** parmi FSCF, FSGT, FF triathlon, UNSS, UGSEL ou UFOLEP

Numéro de licence :.. Club :

***Pour les titulaires d'une Licence délivrée par la FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP doit apparaître sur la carte licence par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition), ou les titulaires d'une Licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL et dans la mesure où ils sont valablement engagés par l'établissement scolaire ou l'association sportive.*

Les titulaires de ces licences doivent fournir ou présenter une copie de leur licence ou une attestation de licence en cours de validité pour la saison 2009-2010.

☐ Non licencié: *Pour les autres participants, titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical. Une autorisation parentale sera demandée à chaque mineur non licencié dans les fédérations citées ci-dessus ainsi qu'une copie ou la présentation de la carte d'identité (Code L 231-3 du Code du Sport).*

Le retrait des dossards pour les pré-inscriptions s'effectuera à partir de **8h30 dans le parc de l'école**.

Il y aura également la possibilité de s'engager sur place le jour de la course, dans le parc de l'école à partir de 8H30. La clôture des inscriptions aura lieu 15 minutes avant le départ de la course c'est-à-dire à 09h45 pour les 5,325 kms et les 10kms et 11h00 pour la course des enfants.